

AUGMENTER LES SALAIRES, C'EST POSSIBLE, URGENT ET VITAL !

Les chambres patronales de la chimie, tout comme le gouvernement, ne veulent pas entendre l'urgence sociale. Le Medef, syndicat des directions de nos entreprises, s'obstine à croire que seuls les impôts sont responsables de la grogne sociale.

L'impôt n'est pas un problème lorsqu'il est supporté équitablement, il est même indispensable pour financer les hôpitaux, l'éducation, les transports et infrastructures routières, par exemple.

La crise est bien plus profonde et il s'agit bien d'une autre répartition des richesses que demandent les salariés actifs ou retraités. Dans le secteur de la chimie, les résultats des entreprises, fruits du travail des salariés, sont excellents. Les entreprises cotées continuent de verser des dividendes en progression, quant aux autres, elles augmentent leurs fonds propres.

UNE NÉGOCIATION SALARIALE DÉLOYALE

L'augmentation de la masse salariale et des cotisations est une priorité pour maintenir et faire progresser les systèmes de santé et de protection sociale si malmenés.

L'année 2020 se résume ainsi :

- Le cynisme des dirigeants à se saisir des opportunités d'une "crise sanitaire" pour faire des économies sur les augmentations de salaire du personnel.
- L'hypocrisie totale de la Direction de France Chimie à profiter de la crise et ainsi justifier des mesures aux rabais.
- Des actionnaires mieux traités que les salariés... Les directions de la branche sont aux petits soins avec les actionnaires, omniprésents dans les entreprises.

FRANCE CHIMIE NE RESPECTE PAS LA LOI

« Les NAO sont l'occasion de discuter du partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise et de sa répartition ».

Le partage n'est déjà pas équitable les bonnes années. Il le sera encore moins cette année

malgré la mobilisation exemplaire durant la crise et la sur-implication des salariés venant travailler la boule au ventre. France Chimie reste une branche de bas salaires et de contrats précaires. Les femmes en sont les premières victimes. **Les travailleurs ne doivent pas faire les frais de la crise sanitaire !**

Le rapport d'activité 2020 de France Chimie montre qu'il reste de forts écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes. Le recours aux salariés alternants et apprentis est structurel dans la branche. Seulement 6 % des apprentis de la branche ont un CDI à la fin de leur contrat.

Plus alarmant encore, c'est le nombre de départs (21 000) essentiellement des démissions, laissant planer un sérieux doute sur "l'attractivité de la branche chimie".

Ce constat doit faire réfléchir les directions des entreprises de la branche, qui ont une responsabilité sociétale. Cela passe par des embauches en CDI, des salaires décents répondant à la grille salariale FNIC CGT, des conditions de travail qui doivent préserver et améliorer la santé des travailleurs.

Ensemble, défendons nos emplois, notre grille salariale, nos conquies sociaux !

REVENDICATIONS CGT C.C.N.CHIMIE 26/11/20

	Niveaux d'embauche Diplômes, évolutions	Echelonnement des catégories	Calcul des salaires	Salaires de base brut	
130	→ Niveau d'embauche d'un salarié sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience. Passe à 140 après 1 an maxi	Ouvriers & Employés	1900 €	1900 €	
140	Passe à 160 après 2 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (10 x 10,13 €) =	2001 €	
150			1900 € + (20 x 10,13 €) =	2102 €	
160	Passe à 190 après 2 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (30 x 10,13€) =	2204 €	
175	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 5 (CAP, BEP, ...) (passe à 205 après 3 ans maxi)		1900 € + (45 x 10,13 €) =	2356 €	
190	Passe à 225 après 3 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (60 x 10,13 €) =	2508 €	
205			1900 € + (75 x 10,13 €) =	2660 €	
225	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 4 (BT, BAC Pro, ...). Passe à 250 après 3 ans maxi (T&AM)	Techniciens Agents de Maîtrise	1900 € + (95 x 10,13 €) =	2863 €	
235			1900 € + (103 x 10,13€)	2964 €	
250	Passe à 275 après 3 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (120 x 10,13 €) =	3116 €	
275	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 3 (BTS, DUT, etc.) Passe à 325 après 4 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (145 x 10,13 €) =	3369 €	
300	→ Niveau d'embauche des Bac + 3 (Licence, VM, etc.) Passe à 350 après 4 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (170 x 10,13 €) =	3623 €	
325	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 2 (Bac + 4) Passe à 400 après 1 an maxi à ce coefficient (I&C)		1900 € + (195 x 10,13 €) =	3875 €	
350	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 1 (ingénieurs, Masters/DESS, etc.). Passe à 460 après 3 ans maxi (I&C)		Ingénieurs & Cadres	1900 € + (220 x 10,13 €) =	4129 €
360				1900 € + (230 x 10,13 €) =	4231 €
400				1900 € + (270 x 10,13 €) =	4635 €
460	→ Niveau d'embauche des Bac + 8 (Doctorat). Passe à 550 après 3 ans maxi à ce coefficient			1900 € + (330 x 10,13 €) =	5244 €
480		1900 € + (350 x 10,13 €) =		5447 €	
510		1900 € + (380 x 10,13 €) =		5751 €	
550		1900 € + (420 x 10,13€) =		6156 €	
660		1900 € + (530 x 10,13€) =		7271 €	
770		1900€ + (640 x 10,13€) =		8385 €	
880		1900 € + (750 x 10,13 €) =		9500 €	

Revendications FNIC-CGT de la Branche Chimie : Paritaire du 26 novembre 2020

- Définition de la structure du salaire minimum hiérarchique : salaire de base conventionnel + prime d'ancienneté + primes de poste liées aux rythmes et conditions de travail (prime de nuit, prime de dimanche, prime de férié)
- Application de la grille de salaire fédérale, base 35 heures
- Déplafonnement de la prime d'ancienneté de 15 à 20 ans
- Primes liées au travail posté basées sur le K 325